

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 JUIN 2018

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Renouvellement de la Convention unique d'offre de services proposée par le Centre de gestion des Alpes-Maritimes

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler la convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 comprenant l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention unique d'offre de services ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.

2. Métropole Nice Côte d'Azur : approbation de la modification des statuts

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les statuts modifiés de la métropole tels qu'issus de la délibération n°1.2 du conseil métropolitain en date du 19 mars 2018 et ses annexes,
- de préciser que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégataires de signatures à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

II-RESSOURCES HUMAINES

1- Tableau des effectifs : création de postes

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider les modifications du tableau des effectifs et de valider la création des postes ci-dessous :

Pour la filière Technique :

- la création de sept postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour permettre l'évolution de carrière des sept agents

Pour la filière Médico-Sociale :

- la création de trois postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles ATSEM principal de 1^{ère} classe pour permettre l'évolution de carrière des trois agents

Pour la filière Culture :

- la création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe pour permettre l'évolution de carrière d'un agent

2- Elections professionnelles : composition du Comité Technique

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Fixer le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et à 3 suppléants siégeant au comité technique,
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

- Autoriser le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

3- Elections professionnelles : composition Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Fixer le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et à 3 suppléants siégeant au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail,
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- Autoriser le recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

III- FINANCES

1- Forfait Post Stationnement : modification des tarifs

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- définir les conditions tarifaires suivantes :

Du lundi au samedi de 9h à 19h :

-20 minutes gratuites

-0,40€ = 20 minutes

-1,20€ par heure

-5,20€ de 18h à 19h

-Maximum 2 heures

Gratuit Dimanche et Jour Férié

Le Forfait Post Stationnement est inchangé est reste fixé à 16 euros.

2- Stationnement payant sur voirie - modalités de répartition des recettes entre la commune et la Métropole NCA : signature de la convention

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Métropole Nice Côte d'Azur relative au stationnement payant sur voirie.

IV- DOMAINE COMMUNAL

1. Actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2019

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs de la TLPE conformément au tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2019 :

	De 7 à < 12m ²	12m ² à 50 m ²	> à 50 m ²
Enseignes	15,70 € / m ²	31,40 € / m ²	62,80 € / m ²
Publicités et pré enseignes à affichage non numérique	15,70 € / m ²		31,40 € / m ²

Publicités et pré enseignes à affichage numérique	47,10 € / m ²	94,20 € / m ²
---	--------------------------	--------------------------

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

2. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AI N°352 sise 33 Chemin de Lombardie
 Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI N°352 au prix de 340 000 euros, afin de constituer une réserve foncière en vue de l'extension et du recalibrage de la Place MUSSO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Départemental, ou tout autre organisme,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 du budget.

V- EDUCATION

1- Projet Educatif Territorial 2018 : signature de la convention

Ouï l'exposé de Monsieur BAUDOIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le Projet Educatif Territorial et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

VI- CULTURE

1- Règlement intérieur de la Médiathèque : modifications

Ouï l'exposé de Madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale.

VII- ENVIRONNEMENT

1- Agenda21 : Mise en place d'une nouvelle action « Les après-midi au jardin » dans le cadre du contrat éducatif local- Demande de subvention

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de:

- Solliciter une subvention d'un montant de 2800 € auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'édition 2018 de l'appel à projets AGENDA 21.

LE MAIRE,

